

CHARTRE
ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE

DU GROUPE
EDF ENERGIES NOUVELLES

***Ce document est communiqué à chaque salarié du
Groupe EDF Energies Nouvelles.***

***Il est demandé à chaque salarié du Groupe d'en prendre
connaissance et de s'engager à respecter l'ensemble des
principes énoncés dans celui-ci.***

Préambule

Le présent document est composé de trois parties :

- Une première partie déclinant les valeurs éthiques et déontologiques du Groupe EDF Energies Nouvelles.
- Une deuxième partie décrivant les principes comportementaux de chaque salarié du Groupe pour respecter les valeurs du Groupe, les règlements et les lois en vigueur.
- Une dernière partie exposant les engagements du Groupe EDF Energies Nouvelles vis-à-vis de :
 - son actionnariat,
 - ses fournisseurs,
 - ses salariés,
 - et les pays dans lesquels le Groupe est implanté.

Le Groupe EDF Energies Nouvelles rassemble des entreprises présentes dans de nombreux pays et de nombreux métiers, mais qui concourent à une mission commune :

Répondre à la croissance des besoins énergétiques tout en préservant l'environnement, consommer mieux et produire différemment, in fine, concevoir l'énergie autrement.

La démarche éthique du Groupe EDF Energies Nouvelles est fondée sur 5 valeurs partagées qui traduisent sa volonté de croissance dans une optique constante de développement durable et de responsabilités sociales et sociétales.

Ces valeurs sont :

- Respect de la personne et Tolérance,
- Respect de l'environnement et Solidarité,
- Performance,
- Intégrité,
- Diversité et Interculturalité.

Chaque salarié est partie prenante du respect et de l'application concrète de l'ensemble de ces valeurs.

Le présent document offre aussi une approche pratique des comportements et des obligations à avoir en situation professionnelle et particulièrement en ce qui concerne :

- Le respect de la législation,
- Le conflit d'intérêts,
- Les activités politiques,
- La corruption,
- Les cadeaux,
- La protection des actifs,
- La confidentialité,
- L'expression publique,
- Le harcèlement.

Les recommandations de ce document ne se substituent pas aux textes conventionnels, légaux ou réglementaires existant au plan international et national de chaque pays du Groupe mais elles les complètent.

En cas de doute sur la conduite à tenir en situation professionnelle, le salarié du Groupe est appelé à prendre conseil auprès de sa hiérarchie ou de l'autorité éthique de l'entreprise.

Enfin, la mise en œuvre d'une démarche éthique et déontologique exige de rendre possible et facile l'exercice du droit d'alerte par tout salarié du Groupe ou par toute personne extérieure en cas de constat d'un manquement individuel ou collectif aux valeurs, aux règlements ou aux lois régissant notre démarche.

Tout salarié dispose de deux voies de recours pour faire part d'un problème d'éthique ou de déontologie auquel il se trouve confronté :

- La voie hiérarchique directe ou de niveau plus élevé,
- Le responsable éthique du groupe – en l'occurrence le Contrôleur Interne ou ses relais locaux.

Les valeurs du Groupe EDF Energies Nouvelles

Le Groupe EDF Energies Nouvelles respecte et promeut aussi bien à titre individuel que collectif les valeurs suivantes :

Respect de la personne et Tolérance

Nous plaçons le respect de la personne au cœur de notre éthique. Les droits de la personne commandent nos relations aux autres. Nous privilégions le dialogue qui fonde la confiance et l'ouverture aux autres cultures.

Ce dialogue constant vise à l'épanouissement de l'Homme au sein de l'organisation dans un esprit gagnant – gagnant – gagnant pour :

- le Collaborateur,
- le Groupe,
- le Développement Durable.

Respect de l'environnement et Solidarité

Responsables vis-à-vis de nos contemporains comme des générations futures de l'impact de nos activités sur tout milieu naturel ou humain, nous faisons du respect de l'environnement un critère majeur de nos choix industriels.

Nous entendons promouvoir les normes internationales de protection de l'environnement, d'abord en les faisant nôtres et afficher de manière transparente nos résultats.

Performance

Nous mettons la performance de chacun dans l'exercice de son métier et celle du Groupe dans chacune de ses activités au service du client.

La valeur ainsi créée grâce à la coopération et au travail en réseau de tous, employés et sociétés, contribue à la croissance rentable et durable du Groupe ; elle profite à tous : client, salarié, actionnaire, partenaire et collectivité.

Intégrité

Salariés d'un Groupe qui se trouve à la croisée d'intérêts multiples, nous faisons de l'intégrité notre mode de conduite avec tous nos interlocuteurs et partenaires.

Elle exclut toute corruption et commande d'agir avec droiture, honnêteté et volonté de transparence.

Diversité et Interculturalité

EDF Energies Nouvelles est un Groupe International, s'appuyant sur la richesse culturelle et intellectuelle de l'ensemble de ses collaborateurs.

Cela le conduit à favoriser la mobilité internationale, l'embauche locale et la promotion d'équipes multiculturelles, et ce afin de mieux anticiper une croissance qui se veut sans frontières.

Ces valeurs, dans lesquelles nous nous reconnaissons et que nous nous engageons à faire vivre chacune pour elle-même et toutes ensemble, confortent notre adhésion aux conventions éthiques de portée universelle :

La Déclaration universelle des droits de l'homme,

La Charte européenne des droits fondamentaux,

La Déclaration et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives aux principes et droits fondamentaux du travail ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Elles fondent également l'adhésion de notre Groupe aux dix principes du Global Compact, pacte mondial des Nations Unies.

Les obligations de chaque salarié du Groupe EDF Energies Nouvelles

Chaque salarié du Groupe EDF Energies Nouvelles s'engage à respecter les principes décrits ci-après :

Le respect de la législation

Le respect des législations nationales et des conventions internationales est une obligation impérative pour les entreprises du Groupe.

Dans son activité et dans celle de ses prestataires ou sous-traitants, le Groupe s'assure que les standards de comportement éthique les plus exigeants sont respectés en tenant compte du contexte, notamment social, dans lequel s'inscrit cette activité.

C'est dans ce cadre que chaque salarié du Groupe veille à se comporter conformément aux lois et aux règlements, éventuellement aux usages, dans tous les pays où il intervient, avec un souci de responsabilité, d'intégrité et de professionnalisme.

Le conflit d'intérêts

Un salarié est confronté à un risque de conflit d'intérêts si son intérêt personnel peut influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses activités professionnelles.

L'intérêt personnel du salarié comprend **tout avantage pour lui-même ou en faveur de parents, d'amis, de personnes proches, de personnes ou d'organisations avec lesquelles il a ou a eu des relations d'affaires ou politiques.**

Il englobe également toute obligation financière ou civile à laquelle le salarié est assujéti.

Les conflits d'intérêts peuvent naître de différentes circonstances, telles que :

1. **Les liens personnels** qu'un salarié entretient avec un tiers en relation d'affaires avec le Groupe ou en situation de concurrence avec celui-ci ; ces liens peuvent notamment résulter :
 - d'une participation financière qu'un salarié détiendrait chez un client, fournisseur, prestataire de services, partenaire ou concurrent du Groupe,
 - d'une activité rémunérée qu'il exercerait pour le compte de ce tiers, par exemple, en qualité de salarié, de consultant, de mandataire...,
 - d'une opération pour laquelle il se trouverait, à titre personnel direct ou indirect, en relation d'affaires avec ce tiers, par exemple du fait de la négociation ou de l'exécution d'un contrat auquel il est partie.

2. **Les offres de cadeaux ou d'avantages** de la part d'un tiers avec lequel il est en contact en sa qualité de salarié d'une société du Groupe,
3. **L'exercice d'une activité publique** pouvant interférer avec les activités du Groupe.

En pareille hypothèse, il doit dans un esprit de loyauté et de transparence en informer aussitôt sa hiérarchie qui devra prendre les décisions adéquates pour respecter les lois tout en garantissant les intérêts du Groupe.

Les activités politiques

Le Groupe EDF Energies Nouvelles s'engage à conserver, partout où il est présent, une attitude de neutralité politique, qui passe notamment par le refus de soutenir préférentiellement une formation politique.

Cette neutralité est la condition nécessaire pour que des relations saines et durables, bâties sur des valeurs de transparence et de respect mutuel, puissent être nouées entre le Groupe EDF Energies Nouvelles et les élus avec lesquels il est en contact.

Plus généralement, le Groupe veillera à ce qu'aucune manifestation qu'il organise ne puisse apparaître comme une action directe ou indirecte de soutien privilégié à un parti politique ou à tout autre groupe d'influence.

L'engagement d'un salarié dans des responsabilités politiques est strictement personnel. Ces activités ne peuvent s'exercer qu'en dehors des lieux et du temps de travail. De même, il ne doit, en aucun cas, utiliser l'image du Groupe au soutien de son engagement.

Aucun salarié ne saurait impliquer son entreprise dans une position partisane ni se prévaloir de ses fonctions au sein du Groupe pour appuyer son opinion.

La corruption

Quels que soient les intérêts commerciaux ou financiers en jeu, le Groupe s'engage à veiller à ce que ses ressources et ses biens ne soient pas utilisés à des fins de corruption.

Compte tenu de ses activités de développement et de construction nécessitant des autorisations émanant de collectivités locales, EDF Energies Nouvelles s'impose un strict respect des termes figurant dans la convention OCDE¹ sur la lutte contre la corruption d'agents publics.

Tout salarié du Groupe qui s'efforce d'amener un tiers à contracter avec une entité du Groupe ne doit pas avoir recours à des actes de corruption active ou passive.

Tout salarié du Groupe s'interdit de solliciter ou d'accepter un avantage quelconque d'un tiers en échange de l'exécution d'un acte entrant dans ses fonctions ou facilité par ses fonctions, ou de l'usage abusif de son influence, réelle ou supposée.

Le recours à des intermédiaires nécessite un cadre contractuel stipulant :

- La nature de la prestation,
- Les objectifs attendus,
- Le niveau et les conditions de rémunération,
- L'engagement, sans conditions, du respect de la présente charte.

Le contrat doit être signé uniquement par les personnes habilitées à engager le Groupe EDF Energies Nouvelles.

En cas de doute sur la conduite à tenir, le salarié pourra prendre conseil auprès de sa hiérarchie ou de l'autorité éthique du Groupe.

Les cadeaux

Chaque salarié du Groupe est tenu de n'accepter, ni de solliciter aucun cadeau, aucune faveur ou invitation ainsi qu'aucun autre avantage pour lui-même ou quiconque, venant de personnes ou d'organisations avec lesquelles le salarié a (ou a eu) des relations d'affaires, qui peuvent influencer (ou paraître influencer) sur l'impartialité avec laquelle il exerce ses fonctions ou constituer (ou paraître constituer) une récompense en rapport avec ses activités.

Cela exclut aussi tout cadeau numéraire ou ayant une valeur échangeable contre du numéraire.

Cela n'exclut pas les actes de courtoisie ou d'hospitalité usuels, ni les cadeaux symboliques ou minimes.

¹ Disponible auprès des correspondants éthique du Groupe

La protection des actifs

Chaque entreprise du Groupe possède des biens matériels (locaux, outils de travail, etc.) et immatériels (image, réputation, informations) qui doivent être préservés et valorisés.

Chaque salarié du Groupe doit tenter, par tous les moyens légaux et adéquats qui sont à sa disposition, de faire échec à tout fait de nature à porter atteinte aux biens matériels ou immatériels appartenant au Groupe, et a fortiori doit veiller à ne pas se rendre coupable de tels agissements.

Chacun doit veiller à utiliser les actifs de l'entreprise uniquement à des fins professionnelles.

La confidentialité

Tout salarié peut être amené à détenir des informations appartenant au Groupe et qui doivent demeurer confidentielles dans la mesure où leur divulgation ou leur révélation prématurée risquerait d'être dommageable aux intérêts du Groupe.

Qu'elles relèvent du savoir ou du savoir-faire, ces informations peuvent notamment porter sur les produits, les études, les projets techniques, les données industrielles, les données financières et commerciales et plus généralement toutes les informations dont on peut avoir connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Tout salarié, partenaire ou prestataire respectera les obligations de non divulgation par voie orale, écrite ou numérique d'informations globales ou partielles concernant le développement ou la stratégie du Groupe.

Toute relation contractuelle ou précontractuelle fera l'objet d'un accord de confidentialité entre le Groupe EDF Energies Nouvelles et le tiers concerné.

Le Groupe EDF Energies Nouvelles rappelle que l'information fait partie des actifs du Groupe.

Le salarié, le partenaire ou le prestataire du Groupe EDF Energies Nouvelles doit toujours avoir conscience de la nécessité de protéger l'information confidentielle à l'égard des tiers.

Par contre, dans chaque entité du Groupe, chacun veillera à ce que l'information nécessaire à la bonne exécution du travail circule normalement à l'intérieur ou à l'extérieur et s'assurera en permanence de son exactitude.

Ces obligations sont permanentes durant la relation contractuelle et subsistent cinq ans après la rupture de la relation contractuelle entre le salarié et le Groupe, le partenaire et le Groupe ou le prestataire et le Groupe.

Toute divulgation d'information confidentielle pouvant nuire au développement du Groupe EDF Energies Nouvelles constitue une faute grave et fera l'objet de dispositions appropriées.

EDF Energies Nouvelles se réserve le droit d'engager des poursuites vis-à-vis des contrevenants à cette disposition.

L'expression publique

Enoncer une prise de position au nom du Groupe est une responsabilité qui ne peut s'exercer sans approbation de la hiérarchie.

Tout salarié mandaté aux fins de représenter le Groupe doit se conduire avec professionnalisme et veiller à assurer la cohérence de l'expression et de l'image du Groupe (conformité aux valeurs, stratégie du Groupe, identité visuelle, signature du Groupe).

Il s'assurera que l'information est bien partagée et comprise de tous.

Tout salarié dont le niveau hiérarchique implique, de par sa notoriété, un devoir de réserve permanent se doit de faire preuve de retenue dans son expression en public à l'égard des pouvoirs publics, du Groupe, de ses dirigeants et de ses salariés.

Le harcèlement

La bonne exécution des missions de l'entreprise suppose que chaque salarié du Groupe évolue dans une ambiance de travail positive, et notamment exempte de toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou de tout agissement considéré comme du harcèlement sexuel.

Le Groupe s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de prévenir et de sanctionner tout agissement de ce genre, notamment en exigeant de ses dirigeants et de ses cadres un comportement exemplaire et une écoute attentive.

Tout salarié du Groupe doit veiller à ce que ses actes ne soient pas de nature à porter atteinte aux droits et à la dignité de ses collègues, à altérer leur santé physique ou mentale ou à compromettre leur avenir professionnel.

Chacun doit être conscient que ce genre d'attitude est prohibé et peut faire, selon les pays, l'objet de lourdes sanctions, disciplinaires et/ou pénales.

Engagements du Groupe EDF Energies Nouvelles vis-à-vis de son actionnariat

Pour faire vivre ses valeurs, le Groupe retient ces principes d'action collective vis-à-vis de son actionnariat :

Le mode de gouvernance d'entreprise des sociétés du Groupe doit relever de règles de fonctionnement explicites.

Ces règles sont décrites dans un document de référence qui énonce les principes directeurs de gouvernement des sociétés du Groupe et fixe le cadre dans lequel ces sociétés édictent leur propre règlement intérieur.

Tout actionnaire a droit à une information exacte, suffisante, transparente, délivrée en temps utile.

Le Groupe met en place une structure de communication aux actionnaires pour répondre à leurs interrogations.

Le Groupe s'engage à communiquer régulièrement sur ses résultats et ses prévisions financières.

Le Groupe EDF Energies Nouvelles applique le principe d'équité aux actionnaires.

Le Groupe affirme son attachement au principe : « une action, une voix ».

Le principe de séparation du contrôle et de la gestion est un principe d'organisation de toute entité du Groupe.

L'indépendance et l'objectivité du contrôle sont les moyens indispensables de prévention des risques pour l'entreprise et ses actionnaires.

Le Groupe a mis en place un contrôle interne couvrant l'ensemble des entités du Groupe ayant un seuil de matérialité suffisamment significatif pour entrer dans le périmètre de consolidation.

Le contrôle interne a mis en place au sein du Groupe EDF Energies Nouvelles un ensemble de politiques et de procédures visant à fournir l'assurance à ses salariés, clients, actionnaires et fournisseurs du respect des règlements et des lois en vigueur, d'une gestion rigoureuse des activités et des actifs du Groupe, de l'équité de traitement de ses salariés et de l'application de la stratégie du Groupe dans un esprit de performance économique.

Le Groupe EDF Energies Nouvelles veut être un Groupe choisi par ses actionnaires pour la manière dont il valorise leurs investissements conformément à ses objectifs conjoints de performance économique et de responsabilité environnementale.

Il attend de ses représentants dans les sociétés filiales qu'ils portent la stratégie de développement durable.

Engagements du Groupe EDF Energies Nouvelles vis-à-vis de ses fournisseurs

Pour faire vivre ses valeurs, le Groupe retient comme principes d'actions collectives vis-à-vis de ses fournisseurs de :

Vigilance vis-à-vis des pratiques de nos sous-traitants en matière de respect de la loi, santé-sécurité, comportement éthique avec les clients et respect de l'environnement

Les sociétés du Groupe EDF Energies Nouvelles s'assurent systématiquement que les entreprises de sous-traitance auxquelles elles font appel effectuent un travail de qualité dans le respect de la Loi et des normes internationales en vigueur (par exemple concernant l'interdiction du travail des enfants).

Les exigences du Groupe porteront particulièrement sur :

- le respect de la loi,
- la santé et la sécurité des salariés,
- le comportement éthique avec les clients, et particulièrement le respect de la personne et l'intégrité,
- le respect de l'environnement.

Les sociétés du Groupe mettront en place vis-à-vis de leurs sous-traitants les procédures appropriées de sélection et d'évaluation répondant à ces exigences.

Tout manquement grave et non corrigé après observations, en matière de respect de législation, santé-sécurité des salariés, comportement éthique avec les clients, et respect de l'environnement, devra entraîner l'arrêt des relations avec l'entreprise sous-traitante, dans le respect des obligations contractuelles.

Concernant plus particulièrement la sécurité des salariés des entreprises sous-traitantes, un reporting des accidents du travail survenus dans le cadre de missions qui leur sont confiées pourra leur être demandé.

Le sous-traitant doit reprendre envers tout sous-traitant éventuellement contracté par lui, pour la mission considérée, les exigences fixées par le Groupe EDF Energies Nouvelles.

Garantir un traitement respectueux, impartial et équitable de chacun de nos fournisseurs.

Garantir la transparence, l'impartialité et l'équité de traitement, tant dans les consultations que dans les attributions de marchés.

Assurer la confidentialité des informations échangées.

Fonder la sélection sur une évaluation objective des fournisseurs – prix et capacité à fournir - et visant la qualité des produits achetés.

Intégrer dans notre responsabilité sociale les conditions d'intervention des entreprises sous-traitantes dans nos installations.

Par le strict respect des normes en vigueur dans nos entreprises afin d'assurer la sécurité et la santé des personnes sur les sites.

Par l'application aux personnels prestataires des dispositions déterminant les conditions de travail sur les sites des personnels des entreprises du Groupe EDF Energies Nouvelles.

Faire de l'intégrité notre langage commun.

Permettre à chaque fournisseur de fonder sa confiance dans le Groupe sur l'intégrité de ses salariés et de ses organisations.

Mettre en œuvre dans le Groupe les dispositifs de sensibilisation, de contrôle et de sanction nécessaires à la promotion de l'honnêteté, de la loyauté et de la probité.

Remettre à chaque salarié exerçant une profession liée aux achats un code de déontologie propre à son métier détaillant les règles adaptées aux différentes situations et les principes de comportement à observer et lui demander de s'engager à en respecter les dispositions.

Etablir avec nos fournisseurs, en toute intégrité, des relations contractuelles équilibrées permettant de conclure des contrats que chacun respecte.

En tous pays, leur demander de rejeter comme nous le travail des enfants, et plus généralement de partager notre adhésion aux droits fondamentaux définis par l'Organisation Internationale du Travail.

Engagements du Groupe EDF Energies Nouvelles vis-à-vis de ses salariés

Pour faire vivre ses valeurs, le Groupe retient ces principes d'action collective vis-à-vis de ses salariés :

La santé et la sécurité

Le Groupe EDF Energies Nouvelles fait de la santé et de la sécurité de ses salariés une priorité. De bonnes conditions de travail, la prise en compte des facteurs humains, sont une préoccupation quotidienne au même titre que la performance économique, le respect de l'environnement et la satisfaction de nos clients.

Les sociétés du Groupe EDF Energies Nouvelles doivent créer un cadre de travail favorable à la sécurité et à la santé physique et mentale des divers personnels, quels que soient leurs fonctions et les risques auxquels ils sont exposés, dans le respect de la loi.

Le Groupe attache une importance particulière à la formation à la sécurité. Des programmes de formation doivent exister dans chacune des sociétés du Groupe.

Les salariés doivent bénéficier des équipements de sécurité adaptés à leur activité et être informés des règles et responsabilités vis-à-vis de leur propre sécurité, leur permettant d'être individuellement acteurs, pour leur propre santé/sécurité ainsi que pour celle de leurs collègues.

Les sociétés du Groupe EDF Energies Nouvelles s'assureront par ailleurs que, dès leur conception, leurs projets d'investissement ne risquent pas de compromettre la santé et la sécurité des personnels et des populations environnantes.

Adaptation des salariés et parcours professionnels : formation et mobilité

Le Groupe EDF Energies Nouvelles entend reconnaître et favoriser la capacité d'adaptation de ses salariés.

Pour ce faire, les entreprises du Groupe s'efforceront de permettre à leurs salariés d'accéder, tout au long de leur vie professionnelle, et quelle que soit leur catégorie, à des dispositifs adaptés :

- d'information sur l'évolution de leur métier et de leur organisation, ainsi que sur les emplois disponibles,
- de formation continue pour les préparer aux nouveaux métiers et aux nouvelles technologies,
- de développement des compétences et du potentiel d'évolution, dans une logique de progrès et de formation permanente.

Quand une mobilité est demandée au salarié en raison de l'évolution de l'environnement interne ou externe à l'entreprise, les méthodes privilégiant l'adaptation et l'accompagnement du changement seront recherchées, notamment à travers les moyens de formation et d'information adéquats.

Quand une mobilité est recherchée par le salarié lui-même, chaque société du Groupe s'engage à soutenir les démarches individuelles dans ce sens, en prenant en compte les compétences et les capacités du candidat ainsi que les besoins et contraintes de la société.

Cette mobilité permet au salarié d'enrichir son parcours personnel et professionnel d'une expérience nouvelle.

Lutte contre les discriminations

Le Groupe EDF Energies Nouvelles retient trois domaines de vigilance particulière :

L'égalité professionnelle hommes/femmes. Les sociétés du Groupe EDF Energies Nouvelles engageront des actions volontaires pour s'assurer d'une non discrimination dans les parcours professionnels, dans l'accès aux postes de responsabilité, et dans les niveaux de rémunération à travail équivalent.

L'insertion des travailleurs en situation de handicap. Le Groupe veillera à développer une politique d'accueil des travailleurs en situation de handicap. En cas de survenance ou d'évolution d'un handicap, les solutions les plus appropriées au regard de l'aménagement du poste de travail ou de l'emploi seront recherchées.

L'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, familiale, régionale...), qui ne doit constituer en aucun cas un motif pour écarter une embauche.

De la même façon, aucun type d'emploi ne doit être réservé ou interdit à un salarié au motif de son origine. Cela n'exclut pas des efforts pour promouvoir la diversité dans les équipes de travail.

Engagements du Groupe EDF Energies Nouvelles vis-à-vis des pays dans lesquels il est implanté

Le Groupe EDF Energies Nouvelles respecte la souveraineté des pays dans lesquels le Groupe est présent soit sous forme de propriété complète soit sous forme de partenariat.

Le Groupe EDF Energies Nouvelles s'impose de ne jamais intervenir dans la vie politique d'un pays. Il s'interdit toute déclaration publique favorisant telle ou telle tendance politique ainsi que le financement de telle ou telle action ou parti politique.

Toutefois, comme le Groupe EDF Energies Nouvelles participe au développement économique des pays dans lesquels il est implanté, EDF Energies Nouvelle peut exprimer auprès des autorités ses positions :

- sur des sujets qui concernent ses activités et ses actionnaires,
- en matière d'éthique et de déontologie et particulièrement sur le respect des droits de l'homme.

Le Groupe EDF Energies Nouvelles affirme sa volonté de rejeter toute corruption sous toutes ses formes.

Le Groupe EDF Energies Nouvelles s'impose un strict respect des termes figurant dans la convention OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics.



Cœur Défense – Immeuble 1 – Défense 4
90, Esplanade du Général de Gaulle
92933 Paris La Défense Cedex

www.edf-energies-nouvelles.com

SA au capital social de 68.972.608 Euros – R.C.S. Nanterre B 379 677 636